

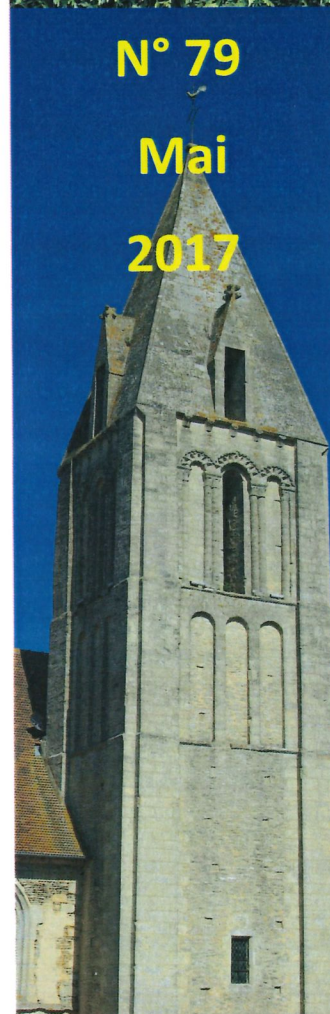
ROSEL Infos

Journal
d'information
de ROSEL

N° 79

Mai

2017



Directeur de la publication :
Véronique MASSON

Réalisation :
Danielle DUBERT
Bernard LEMANISSIER
Claude MARTIN
Benoit MAUGER

Renseignements sur la publication :

Tel.: 02 31 80 01.51
Courriel :
mairie-rosel@wanadoo.fr
Site : www.rosel.fr

Le Mot du Maire

Le premier trimestre est marqué par le vote des budgets communaux par les conseils municipaux. Cette année, la date limite des votes des budgets était le 15 avril.

Le conseil municipal de ROSEL s'est inscrit dans cette tradition en adoptant, lors de la séance du 23 mars 2017, le compte administratif 2016 et le budget primitif 2017. Ce budget, comme les années précédentes, se veut rigoureux et maîtrisé.

Les dépenses prévues les plus conséquentes pour l'année 2017 sont :

- Les travaux d'isolation de la mairie pour 30 000€
- La mise en accessibilité du presbytère intérieur et extérieur pour 30 000€
- La participation financière aux travaux de voirie et à la gestion des eaux pluviales rue Francis Russel et chemin du Romelet.

Ces travaux sont de compétence communautaire. La commune participe en y apportant un fonds de concours de 34 000€.

Je vous invite à lire les 2 derniers comptes- rendus de conseil municipal afin de compléter ses propos.

En décembre dernier, nous avons finalisé le plan local d'urbanisme. Les terrains en zone AU (à urbaniser), route de Cairon, sont en phase d'étude.

Le cabinet SEPHIE DEVELOPPEMENT a déposé un permis d'aménagement. L'aménagement de ce lotissement est atypique vis-à-vis des lotissements existants de la commune dont le règlement exigeait une surface minimum de 1000m² par construction. Dorénavant, nous devons suivre le règlement du SCOT (schéma de cohérence territoriale la région de Caen) qui impose un minimum de 12 logements /ha. Ce lotissement devrait sortir de terre courant 2018.

Ce début d'année 2017 a été marqué par l'entrée de ROSEL dans la communauté urbaine (CU). Bien entendu, cela engendre des changements d'habitudes, surtout au niveau administratif. Sachant que la volonté collective du nouveau conseil communautaire est de respecter l'échelon communal et, bien sûr, ses élus municipaux qui constituent des relais indispensables auprès des habitants.

L'année 2017 ne sera pas trop longue pour prendre nos marques. Comme vous avez pu le lire dans « Sillage », le magazine de la communauté urbaine, notre représentante à la communauté urbaine est Béatrice TURBATTE, qui en est aussi le 3eme Rapporteur Général Déléguée à la mission d'évaluation sur la mise en place de la communauté urbaine. Et je me permettrai de nommer le Président Joël BRUNEAU, ancien habitant de notre commune.

Comme prévu, le SIVOM (syndicat intercommunal à vocation multiple : Education, Enfance, Jeunesse) s'est mis en place, présidé par Catherine LECHEVALIER, maire adjointe de CAIRON. Bernard LEMANISSIER représente notre commune dans cette instance

Le conseil municipal et moi-même suivons avec beaucoup d'intérêt toutes ces transformations dont l'objectif est de satisfaire les besoins de nos habitants.

Je terminerai ce mot par une pensée à notre président de la communauté de communes « Entre Thue et Mue » Loïc CAVELLEC qui nous a quittés le 3 avril suite à une longue maladie.

Bien à vous

Véronique MASSON

Bulletin d'information de la commune de ROSEL

Conseil municipal du 19 janvier 2017

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC ENERGETIQUE

Au premier semestre 2016, un diagnostic énergétique a été fait sur le bâtiment de la mairie; Cette étude a été menée par le cabinet APROMO et ensuite conformément au cahier des charges « Audit énergétique dans les bâtiments » de l'ADEME.

Le coût de l'audit est de 1950 € subventionné par la Région à 1365 €.

Les objectifs étaient d'analyser les performances actuelles du bâtiment et de poser des scénarii de travaux de rénovation de ce bâtiment et des équipements cohérents, économiquement optimisés permettant une diminution de la consommation d'énergie, dans le but de réaliser des travaux d'amélioration de confort et de l'efficacité énergétique de la mairie.

Les résultats de l'audit a permis de classer :

- en correct : l'isolation des murs, des rampants et du plafond des combles aménagées, l'isolation des murs du plafond et du dallage et les coefficients de transmissions thermiques des fenêtres de l'extension et des combles aménagées.
- en moyen : le chauffe-eau électrique en volume chauffé, la VMC auto réglable à débit insuffisant en pleine occupation de la salle du conseil et l'éclairage par tubes fluorescents avec interrupteur.
- en mauvais : la faible isolation des murs du RDC du bâtiment principal, le dallage sur terre-plein du bâtiment principal non isolé, les fenêtres des bâtiments principaux en bois à simple vitrage peu étanches, la porte d'entrée non isolée et peu étanche, et le chauffage non programmable par convecteurs électriques.

Il est proposé

- un scénario « 1ère étape » avec le remplacement des fenêtres de la salle du conseil et de l'accueil, le remplacement de la porte d'entrée et l'isolation par l'intérieur des murs du bâti principal.
- un scénario « Performance » avec la mise en place d'une pompe à chaleur, le remplacement des radiateurs électriques par des émetteurs basses températures, la mise en place de robinets thermostatiques ainsi que de thermostats d'ambiance en différenciant 2 zones (le coté de la salle du conseil et celui du secrétariat).

Les charges de chauffage actuelles s'élèvent à 1622 €.

L'étude économique démontre pour le scénario « 1ère étape » que le gain serait de 24% (1238 €), avec un investissement de 13 885 € HT, le temps de retour sur investissement serait de 25 ans.

Pour le scénario « Performant » que le gain serait de 55% (729 €), avec un investissement de 22 965 € HT, le temps de retour sur investissement serait de 20 ans.

Après réflexion, le conseil municipal opte pour le scénario « 1ère étape » en y incluant le changement des radiateurs. Ce choix s'explique que le but premier recherché est l'amélioration du confort pour les utilisateurs de cette salle.

Ces travaux sont éligibles à la subvention l'APCR (aide aux petites communes rurales) versée par le conseil départemental et à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) versée par l'état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter ces subventions.

PRESENTATION DU PLAN ACCESSIBILITE

Suite à la Loi du 11 février 2005, il s'agit de :

- garantir l'accessibilité pour tous, sans exclusion, ni discrimination,
- prendre en compte tous les types de handicap (physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) et les situations à mobilité réduite.

Tous les établissements recevant du public (ERP) et les IOP doivent adapter le cadre bâti (ou non) existant et le bâti neuf. L'objectif est qu'au 1er janvier 2015 tous les ERP et IOP doivent être accessibles.

Devant le non-respect de cette loi, une ordonnance du 26 septembre 2014 décide de créer l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), permettant de prolonger au-delà de 2015 le délai afin d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des ERP et des IOP (2016- 2017-2018).

C'est un engagement du propriétaire de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ERP ou IOP dans le respect de la réglementation y afférent, dans un délai limité, avec une programmation de travaux et de financements.

Cet agenda comprend le descriptif du bâtiment ou du patrimoine, l'état des lieux de celui-ci au regard des obligations d'accessibilité, le phasage des travaux sur chacune des années, les moyens financiers mobilisés ainsi que les éventuelles demandes de dérogation.

Une étude a été faite par le cabinet ARCALIA sur les 4 sites : l'église, le cimetière-église, la mairie et le presbytère. Son coût a été de 950 €.

Le dossier Ad'AP produit par ARCALIA doit être validé par le préfet après avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA).

Suite à cette étude, les travaux ciblés sont :

- au cimetière-église : l'aménagement du cheminement extérieur et la signalétique de la venelle St Martin, le cheminement dans le cimetière, le réaménagement de des marches extérieures et de la main courante, rue de l'église et le changement de la poignée porte de l'église et du portillon.
- au presbytère : le cheminement extérieur, la signalisation, la signalétique et les mains courantes de l'escalier intérieur, les portes d'entrée côté salle et coté sanitaires ainsi que les sanitaires à adapter.
- à la mairie : la signalisation des escaliers extérieurs et les mains courantes, l'aménagement d'une place de parking, le cheminement extérieur, la largeur de porte d'entrée et de la porte de la salle du conseil et rendre la boîte aux lettres accessible.

Suite à cette présentation, le conseil municipal décide d'entreprendre les travaux intérieurs et extérieurs d'accessibilité concernant le presbytère, ainsi que les travaux d'accessibilité concernant l'intérieur de la mairie (faits conjointement avec les travaux concernant l'isolation de la mairie).

Les travaux d'accessibilité concernant le cimetière et les extérieurs de la mairie se feront en 2018. Une réflexion sur l'accessibilité du cimetière est encore à mener.

Ces travaux sont éligibles à la subvention l'APCR (aide aux petites communes rurales) versée par le conseil départemental et à la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) versée par l'état.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame Le Maire à solliciter ces subventions.

QUESTIONS DIVERSES

- la sécurité :

Vu la dangerosité du carrefour RD 126 et RD 170, il a été demandé la pose d'un miroir. Ce dispositif pose réflexion, une demande doit être faite auprès des services du conseil départemental.

Il en est de même pour la sortie du presbytère sur la rue Boulay, vu la largeur de la rue la pose d'un miroir sur pied ne paraît pas opportun. Il pourrait être envisagé de fixer le miroir sur le mur. Madame Le Maire doit contacter le propriétaire.

- le tri des déchets :

Les sapins de Noël sont broyés à la déchetterie.

Les conteneurs de verres et papiers, au hameau de Gruchy, ne seront pas remplacés rue de Goodleigh, endroit dangereux pour le stationnement des voitures. Ils trouveront leur place rue Ste Anne, endroit plus aisé pour le dépôt et pour l'entreprise chargée de vider ces conteneurs.

La commission finances aura lieu le 9 mars 2017 et le prochain conseil municipal aura lieu le 23 mars 2017 en présence de notre trésorier, M Gaillard-Preti.

La séance est levée à 22h15.

Conseil municipal du 23 mars 2017

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Madame MASSON, le Maire, présente le compte administratif 2016.

Les résultats comptables sont les suivants :

- **Section de Fonctionnement** : Recettes 2016 : 250 737.14 €

Dépenses 2016 : 206 001.77 €

Résultat 2016 : 44 735.37 €

Excédent cumulé : **331 061.92 €**

- **Section d'Investissement** : Recettes 2016: 14 502.49 €

Dépenses 2016 : 109 608.19 €

Résultat 2016 : - 95 105.70 €

Déficit cumulé : **61 380.56 €**

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le Compte Administratif 2016.

Affectation des résultats 2016

Après avoir entendu et voté le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Excédent à reporter en Investissement Dépenses au BP 2017 (compte 001) : **61 380.56€**

Besoin de financement en investissement recettes (compte 1069) : **61 380.56€**

- Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2017 (compte 002) : **269 681.39 €**
(331 061.92€ - 61 380.56€).

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion tenu par le Trésorier, dont les résultats sont strictement identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion 2016.

TAUX D'IMPOSITION

Madame MASSON propose de reconduire les taux d'imposition votés en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE les taux des impôts locaux comme suit :

Taxe d'Habitation : 8,63 %

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties : 21,54 %

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties : 22,44 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **477 105 €** en dépenses et en recettes.

La section d'investissement s'équilibre à **187 591 €** en dépenses et en recettes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les chapitres de ce budget 2017.

DELIBERATION sur l'évolution des indemnités des élus

Le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de 2 facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 2022.

- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.06% au 1^{er} février 2017.

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant des indemnités à 23% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le maire et à 8.25% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints.

DELIBERATION sur la contribution au SIVOM

Le 18 novembre 2016 a été créé le SIVOM Education, Enfance, Jeunesse.

Les communes adhérentes attribuent une contribution 2017 à ce SIVOM.

Pour la commune de ROSEL, cette contribution s'élève à 53 792€ et sera versée par douzième. Dès début 2017 une somme de 8 965.33€ a été versée au syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser cette somme au SIVOM.

DELIBERATION sur le tarif des concessions cimetière

La dernière délibération sur les tarifs des concessions du cimetière date de 1999. Le conseil municipal décide de prendre une nouvelle délibération tout en laissant le tarif actuel pour une concession trentenaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reporter le tarif de 155€ la concession pour une durée de 30 ans.

DELIBERATION sur la durée des amortissements

La commune de ROSEL n'a pas d'obligation à amortir ses investissements. Seules les dépenses inscrites au compte 202 sont obligatoirement amorties. En 2016, un fonds de concours apporté à la communauté de communes « Entre Thue et Mue » (participation de la commune à l'enfouissement des réseaux au hameau de GRUCHY et au bourg de ROSEL et travaux de voirie) est inscrit sur ce compte pour une somme de 85 050€. Me Le Maire propose un amortissement sur 5 ans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'amortir sur 5 ans cette dépense.

DELIBERATION sur la demande de subvention : Dotation de soutien à l'investissement public local(DSIL)

Suite au dernier conseil municipal décidant la réalisation de travaux d'amélioration du confort et de l'efficacité énergétique de la mairie et de la mise en accessibilité du presbytère, Me Le Maire envisage solliciter la DSIL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter cette subvention.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU-ASSAINISSEMENT 2016

Madame MASSON, Maire, présente le Compte Administratif Eau Assainissement 2016.

Les résultats comptables sont les suivants :

Section de Fonctionnement : Recettes 2016 : 41 922.74 €

Dépenses 2016: 39 229.65 €

Excédent 2016 : 2 693.09 €

Excédent cumulé : **128 126.65 €**

Section Investissement : Recettes 2016 : 25 903.00 €

Dépenses 2016 : 16 655.00 €

Excédent 2016 : + 9 248.00 €

Excédent cumulé : **80 679.12 €**

Le Maire s'étant retiré, Monsieur Jean-Paul DELALANDE met au vote le Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le Compte Administratif 2016.

VOTE DU COMPTE DE GESTION EAU-ASSAINISSEMENT 2016

Madame MASSON, revenue en séance, soumet au vote du Conseil le Compte de Gestion eau assainissement, tenu par le Trésorier dont les résultats sont strictement identiques à ceux du compte administratif eau assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte le Compte de Gestion eau assainissement 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Le budget

Le compte administratif 2016 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes 2016	250 737.14€	Recettes 2016	14 502.49€
Dépenses 2016	206 001.77€	Dépenses 2016	109 608.19€
Résultats 2016	44 735.37€	Déficit 2016	- 95 105.70€
Excédent 2015	286 326.55€	Excédent 2015	33 725.14€
Excédent cumulé	331 061.92€	Déficit cumulé	- 61 380.56€

Affectation des résultats 2016 :

Il ressort un excédent de la section de fonctionnement de 44 735.37€, dû à une bonne maîtrise des dépenses. La section d'investissement, en dépenses, a été marquée par un déficit de 95 105.70€, ce déficit est dû essentiellement au fond de concours de 85 050€, versé à la communauté de communes « Entre Thue et Mue » pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Clos Joli, chemin Francis Russel et rue Ste Anne et les différents petits travaux de voiries.

Après avoir entendu et voté le compte administratif, le conseil décide, d'affecter les résultats de la manière suivante :

Déficit à reporter en investissement dépenses (compte 001) au BP 2017 : 61 380.56€

Besoin de financement en recettes d'investissement (compte 1068) : 61 380.56€

Excédent à reporter en fonctionnement recettes (compte 002) : 269 681.36€

(331 061.92 – 61 380.56).

Le budget primitif 2017 :

La section de fonctionnement est présentée en équilibre à un niveau de **477 105 €** en dépenses et en recettes. La section d'investissement s'équilibre à **187 591 €** en dépenses et en recettes.

Les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement seront affectées à :

- Travaux d'isolation de la mairie 30 000 €
- Travaux de mise en accessibilité du presbytère 30 000 €
- Travaux de voirie communale privée 14 000 €
- Fond de concours prévisionnel 36 200 €

Les recettes d'investissement :

Au-delà de la Taxe d'Aménagement, des dotations diverses l'essentiel des recettes (100.000 €) sera prélevée sur la section dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses prévues pour l'année 2017 est égal à celui de l'année 2016, soit environ 185.000 €. Par contre les dépenses ne sont pas inscrites sur les mêmes lignes.

Du fait du transfert de la compétence voirie, fleurissement, espaces verts, eau pluviale, toutes les dépenses y afférents se retrouvent sur la ligne 014 correspondant à l'attribution de compensation versée à la Communauté Urbaine de Caen La Mer. Il en est de même pour les charges de personnel, le salaire d'Yves LECOURTOIS, qui est dorénavant agent de Caen la Mer. A ce jour notre contribution à la CU est de 34 661€ mais doit être revue.

A cette somme, est ajoutée la cotisation au SIVOM « Education, Enfance, Jeunesse » pour 53 792€.

Nous retrouvons le même processus avec la mutualisation administrative, le poste de secrétaire de mairie se retrouve dans la cotisation versée à la commune nouvelle « Thue et Mue ».

Ces chiffres devraient être finalisés dans les mois à venir.

Nous retrouvons le même processus avec la mutualisation administrative, le poste de secrétaire de mairie se retrouve dans la cotisation versée à la commune nouvelle « Thue et Mue ».

Ces chiffres devraient être finalisés dans les mois à venir.

Les recettes de fonctionnement :

Les dotations forfaitaires (Etat et Département) sont reconduites malgré la baisse due au pacte financier de la loi de finances 2014. Les contributions directes composées de la Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les pro-

Taxe d'Habitation :	8,63%
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties :	21,54%
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties :	22,44%

Les subventions

APE Cairon	250,00 €
Association MUE'SIQUE	900,00 €
Comité Juno	100,00 €
Comité des fêtes de LASSON/ROSEL	900,00 €
Comité de jumelage	900,00 €
Association MUSE	600,00 €
Association des Anciens Combattants	80,00 €
Association multi-activités	600,00 €
Banque alimentaire	500,00 €

Fonctionnement 100,00% 477 105,00 €

Charges de personnel	2,83%	13 500,00 €
Charges à caractère général	8,93%	42 600,00 €
Contribution communauté	23,06%	110 000,00 €
Autres charges courantes	15,93%	76 000,00 €
Réserve de fonctionnement	24,73%	117 995,00 €
Virement à l'investissement	20,96%	100 000,00 €
Amortissement	3,57%	17 010,00 €

Investissement % 187 591,00 €

Investissement 90,93% 187 591,00 €

Virement section fonctionnement	53,31%	100 000,00 €
Dotation (FCTVA, TA, subv)	4,90%	9 201,00 €
Besoin de financement	32,72%	61 380,00 €
Amortissement	9,07%	17 010,00 €

RECETTES

Fonctionnement % 477 105,00 €

Excédent reporté	56,52%	269 681,00 €
Impôts communaux	28,59%	136 400,00 €
Dotation de fonctionnement	14,13%	67 400,00 €
Ressources diverses	0,76%	3 624,00 €

Investissement 90,93% 187 591,00 €

Virement section fonctionnement	53,31%	100 000,00 €
Dotation (FCTVA, TA, subv)	4,90%	9 201,00 €
Besoin de financement	32,72%	61 380,00 €
Amortissement	9,07%	17 010,00 €

Les soirées Presbytère

Ces soirées ont lieu tous les 3^{èmes} mardis, du mois d'Octobre à Avril, dans la salle du rez-de-chaussée du Presbytère.



Au mois de janvier, le mardi 10, nous avons reçu un enfant du pays : Jean-Baptiste Chémery. Son intervention s'intitulait « les biens communs numériques ». Il a beaucoup travaillé sur les nouvelles applications numériques, notamment dans les applications sociales ou la collecte des données des étiquettes alimentaires. Il nous a présenté trois exemples dans les domaines de l'information, de la cartographie et de l'alimentation. C'est un écologiste convaincu et un très chaud partisan de l'économie solidaire.

Le mardi 14 février, nous recevions Pierre Paunet, président de l'A.V.E.T. (association pour la vieille église de Thaon). Il nous a parlé de cette magnifique église nichée au confluent de la Thue et de la Mue dans un écrin de verdure. Il nous a parlé du sauvetage de cet édifice qui était au bord de la ruine ; avec persévérance l'association a réussi à la remettre debout. De nombreuses fouilles archéologiques ont été menées ces dernières années, le plus souvent par des bénévoles. Pierre Paunet nous recevra le 11 juin lors de la journée des seniors.



Le mardi 14 mars, c'est Jean-Claude Chilou qui est venu nous parler de la justice en France. Ancien magistrat, juge pour enfants, il fut notamment le premier Président de la Cour d'appel de Caen où il a décidé de rester pour profiter de sa retraite. Il nous a d'abord parlé de la justice civile, de l'articulation entre les Tribunaux d'instance, des tribunaux de grande instance (les TGI), de la Cour d'appel et de la Cour de Cassation. Nous avons appris la distinction entre les « Magistrats du Siège » et les « Magistrats du Parquet ». Puis nous avons abordé la justice pénale et la justice administrative.

Le mardi 11 avril, pour la dernière soirée de la saison 2016/2017, nous avons reçu Gregory Bonnet, Maître de Conférence en informatique à l'université de Caen. Il se définit lui-même comme un « oiseau rare » car, scientifique reconnu, il est titulaire d'un BAC littéraire ! Il nous a parlé de « l'Intelligence artificielle, éthique et avenir ». Dès les premiers temps de l'informatique, la question d'une intelligence artificielle a fasciné, suscité des débats et débordé dans le domaine des jeux, des arts et des médias. Il a passé en revue les grandes problématiques de l'intelligence artificielle en mettant en lumière les techniques qui les sous-tendent. Il a montré en quoi les machines, pourtant si performantes pour résoudre des problèmes bien formalisés, se heurtent encore à des difficultés lorsqu'il s'agit de traiter de problèmes mettant en jeu des questions éthiques. Il a montré en quoi l'apparence de ces machines influe sur ce que nous pouvons accepter d'elles. Etre capable de penser ces questions aujourd'hui nous permettra de penser notre usage des machines de demain.

Le comité de jumelage

Théâtre.

Samedi 25 et dimanche 26 mars, le Comité de Jumelage Rosel/Lasson-Goodleigh proposait ses représentations théâtrales à la salle des fêtes de Lasson.

Acteurs, metteur en scène, assistants techniques divers, tous amateurs, sont des habitants de Rosel et de Lasson. Ils ont commencé l'aventure il y a maintenant 7 ans, et assurent un spectacle de bonne tenue.



Deux pièces de Feydeau, "*Feu la mère de madame*" et "*Mais n'te promène donc pas toute nue*", ainsi qu'un extrait du "*Médecin malgré lui*" de Molière ont réjoui un public nombreux et enthousiaste.

Prochaines manifestations :

- Du **27 au 30 mai**, nous recevons nos "**jumeaux**" anglais.

Au programme, après une visite de Bagnoles de l'Orne, un après-midi à la ferme de la Michaudière, et un repas en commun à la salle des fêtes de Sequeville en Bessin.

Si vous désirez, pour mieux connaître notre jumelage, vous joindre à nous à cette occasion, pour tout ou partie du séjour de nos Anglais, faites-vous connaître rapidement auprès de Françoise Lefrançois, au 02 31 80 32 10.



- Une sortie culturelle, ouverte à tous, adhérents de l'association ou non, vous sera proposée le **30 septembre prochain**, à **Fécamp et Etretat**. Le programme détaillé est encore à l'étude. Mais vous pouvez déjà réserver votre journée !

- Notre traditionnel **loto** sera organisé cette année, en commun avec l'association **Multi-activités** de Rosel-Lasson. Il est prévu le dimanche après-midi **22 octobre**.

Si vous étiez absent les 25 et 26 mars, si vous regrettez d'avoir manqué ce spectacle ou si vous désirez le revoir, sachez que nous redonnerons les 3 pièces le samedi 25 novembre, en soirée, à la salle des fêtes de Cairon. Une nouvelle occasion de passer un bon moment de détente!

Pour tout renseignement, contacter Françoise Lefrançois au 02 31 80 32 10

Les foulées de la Mue



La 23^{ème} édition doit se dérouler le 5 novembre 2017. Nous attirons l'attention des bénévoles et des mairies (si besoin en personnel) sur le pont du 1^{er} novembre.

Ne pas hésiter à informer le responsable local des bénévoles de toute absence. Nous comptons sur votre soutien les 04 et 05 novembre.

Une réunion des bénévoles est planifiée au dimanche 8 octobre pour présenter les deux associations associées à notre évènement sportif : Handy Rare Poly et On Bouge Tous Pour Clément.

Comme chaque année, nous sollicitons de nouvelles personnes pour nous aider et suppléer les bénévoles partants.

Nous avons une réflexion concernant les membres du bureau dont une grande partie doit nous quitter après la 25^{ème} édition (Foulées de la Mue 2019).

Une interrogation sur la pérennité de la course hors stade.

Pour les participants, nous avons décidé d'ouvrir les inscriptions en ligne dès le début de septembre.

Le tarif pour la course adulte passe à 12€, ceci doit permettre de rentabiliser la mise en place des puces électroniques dont le succès a été évident pour tous, coureurs comme bénévoles.

Toute l'équipe vous attend pour ces Foulées de la Mue 2017.

Être sa voix

Être sa Voix donnera un concert le **DIMANCHE 17 SEPTEMBRE à l'église de ROSEL à 17 heures**, lors du WE du patrimoine.

Ce concert est donné en remerciement à la commune qui met à notre disposition le presbytère toute l'année.

Le comité des fêtes



Le comité des fêtes de Lasson - Rosel vous convie à ces prochaines manifestations.



Apéritif offert par le Comité des Fêtes à 19h30.
Feu d'artifice à 25h30. Bal et animations jusqu'à 1h.

Apportez votre pique-nique,
des barbecues sont à disposition.
Sur place : frites, buvette.

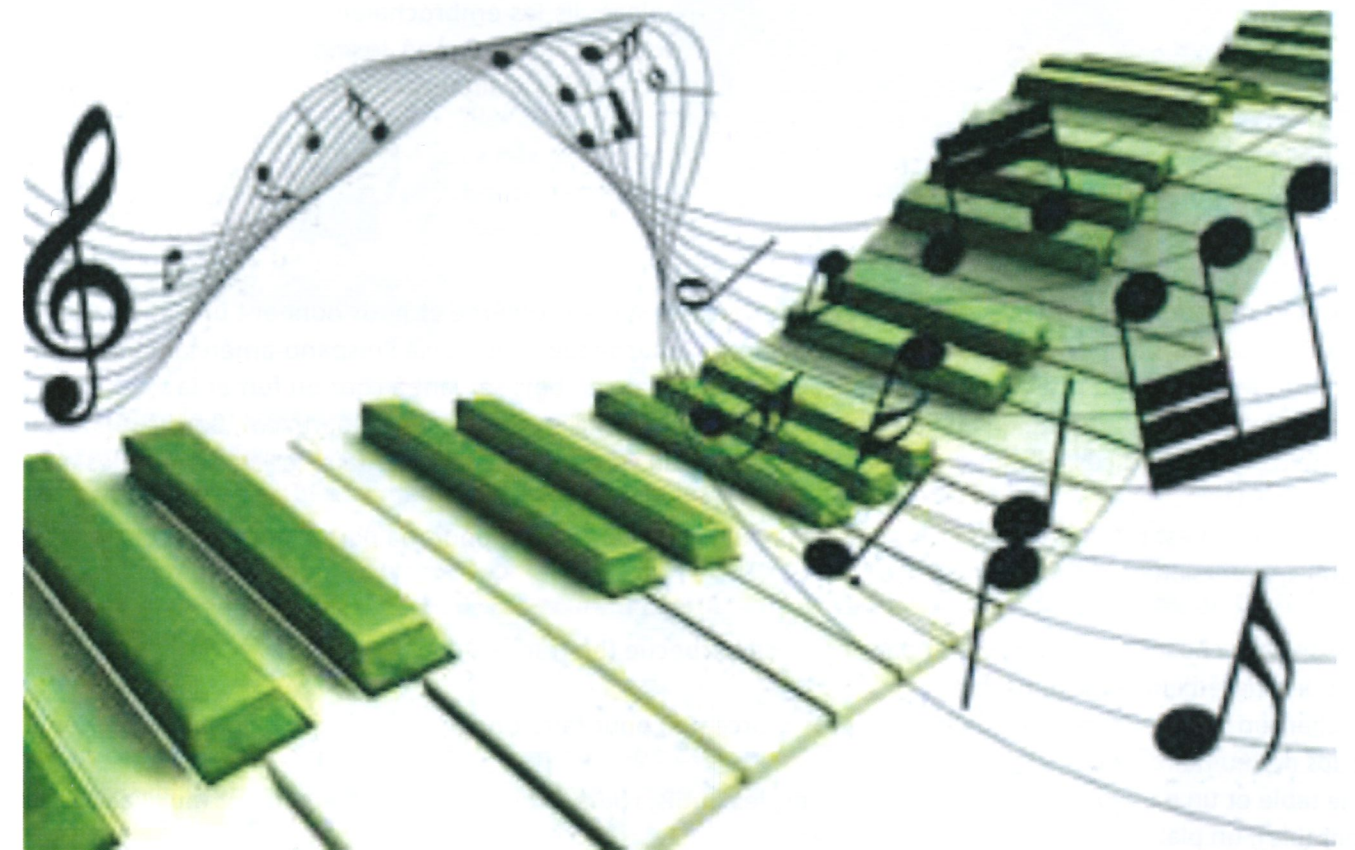
Le nombre de places est limité,
une réservation est obligatoire
avant le 19 juin :
Tél : 07.82.91.62.15



Mue'sique



Concert de fin d'année
SAMEDI 24 JUIN 2017
à 20h30
Salle "Les Tilleuls" à CAIRON



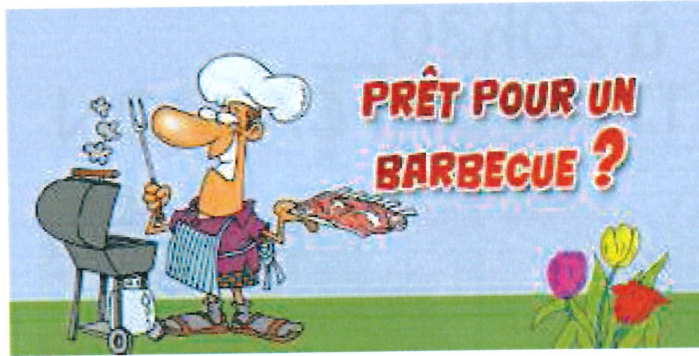
Entrée Gratuite
Buvette et gâteaux en vente sur place
Contact mail : mue-sique@laposte.net ou blog <http://mue-sique.blogspot.fr/>

Les derniers rendez vous de l'année pour l'association Mue-sique sont les auditions du 6 et 9 juin (selon les instruments, à la salle d'animation de Lasson ou au presbytère de Rosel) et le concert de fin d'année du samedi 24 juin à 20H30 à la salle des Tilleuls de Cairon. Ce concert (comme les auditions) est gratuit et ouvert à tous, c'est l'occasion de découvrir l'association et qui sait de faire germer des vocations. Venez y découvrir le travail des élèves lors du stage de Pâques durant lequel ils apprennent à jouer ensemble et à plusieurs instruments ainsi que les ateliers du mercredi soir animés par Stéphane Devineau et Garry Bréant. Les professeurs joueront également quelques morceaux pour agrémenter la soirée.

La recette de Bernard : le barbecue

Les amateurs des belles lettres françaises et ceux qui refusent les anglicistes outranciers, injurieux et inconvenants qui polluent tous nos discours, vont être très déçus. Le terme même de barbecue, les anglophones veulent nous le prendre !

Pour commencer un peu d'histoire ou plutôt un peu de légende. En effet il est de bon ton, depuis plusieurs années, de raconter que le mot « barbecue » est un mot français qui remonterait au temps des boucaniers et flibustiers, bref au temps des pirates.



Lors de leurs escales dans les îles des Antilles pour rôti chèvres et cochons sauvages qu'ils chassaient sur place, ils les embrochaient de la « barbe » au « cul », ce qui aurait donné le mot « barbecue » que nous connaissons aujourd'hui.

Las ... des historiens (américains bien sûr) se sont penchés sur le problème et nous donnent une autre version : L'étymologie retenue par les linguistes est la suivante : « **barbecue** » vient, via l'hispano-américain barbacoa, d'un mot arawak (tribu pré-colombienne) désignant une claie en bois servant à rôti ou fumer la viande. **Barbecue** est attesté en anglais depuis 1697 (formes anciennes : barbecu, barbacot, barbicue). Il a été trouvé des traces du mot « barbacoa » dès 1518 au sens « dispositif pour faire griller les viandes en plein air » C.Q.F.D.

Cependant il n'est pas défendu de résister aux linguistes envahisseurs, pour ma part je garderai, contre vents et marées, la version bien française ! et na !

Passons aux choses plus sérieuses et parlons de ce barbecue (en français dans le texte !).

Voici les ingrédients indispensables :

du charbon de bois de bonne qualité (des gros morceaux) pour faire une bonne couche de braise et éviter les coups de feu noircisseurs,

Une table et un parasol pour disposer les verres, les outils, rouleau de papier alu notamment (auxiliaire indispensable), un plat pouvant aller sur les braises.

Une glacière bien fraîche ou un réfrigérateur aussi près que possible pour abriter le cidre, le vin blanc ou rosé à déguster pendant l'allumage du feu, la préparation des braises et la cuisson des denrées. S'il reste de la place, il n'est pas interdit d'y entreposer aussi les différents mets dans l'attente de leur cuisson.

Les cuissons : on peut tout cuire au barbecue, depuis l'apéritif, les entrées, les poissons, les viandes, les fromages et jusqu'aux desserts. Toutes les expériences sont à tenter, laissez libre cours à votre fantaisie et à vos envies.

Le feu ne doit jamais être violent, il faut entretenir les braises en permanence mais sans excès : ne vous méprenez pas, il s'agit d'un travail sérieux qui demande une très grande attention et une vigilance de tous les instants. Pour l'apéritif, les traditionnelles saucisses/merguez que vous servirez coupées en petits morceaux munis d'un pique cul, ça ne gâche pas et ça fait durer le plaisir.

Mais aussi des gambas ou des grosses crevettes. Une variante : vous les mettez dans une feuille d'aluminium arrosées d'un mini filet d'huile d'olive et assaisonnées avec des herbes. Quelques minutes sur la grille et chacun dépiaute son pochon d'aluminium.

Autre idée, même chose avec de fines tranches d'andouilles et quelques morceaux de pommes avec un peu de cannelle, des pruneaux entourés de bacon, quelques tranches de chorizo fort

Les entrées :

Les pochons d'aluminium sont bien utiles pour ces cuissons :

- Des moules, une bonne poignée par personne, assaisonnées à votre goût (crème fraîche ou huile d'olive ou sauce maison). Pour les moules, un truc sympa : un grand plat qui ne craint rien, mettre les moules, huile d'olive, herbes, poivre ... bien remuer pendant la cuisson et quand elles sont à point chacun pioche dans le plat !

- Une matelote de poisson (saumon, colin, pétoncles, crevettes, Saint-Jacques) sauce au cidre, vinaigre de cidre et crème ...

- En pochon d'aluminium des noix de Saint-Jacques crème ou huile d'olive ...

Les escargots et les cuisses de grenouilles ... c'est vraiment divin !

Cette liste est loin d'être exhaustive ... osez, faites-vous plaisir !

Les plats :



Filets de poisson avec la peau, là le saumon est super. Servir avec un filet de vinaigre de cidre.

Le nec plus ultra : la côte de bœuf, feu chaud sur couche épaisse de braise, 2 fois 10/12 minutes de chaque côté, surveiller pour éviter les flammes. Durée de cuisson à affiner.

Le coup de cœur : le magret de canard, positivement sublime, commencer la cuisson côté graisse, déplacer constamment car la graisse qui fond s'enflamme vite, pendant 10/12 minutes environ, retourner et finir de cuire 10 minutes. A découper aussitôt et à manger de suite ... avec les doigts c'est encore meilleur.

Toutes les autres viandes ou volailles sont excellentes sur le barbecue. Une mention spéciale pour le carré d'agneau préalablement enduit d'herbes. Ou encore une grosse tranche épaisse de porc, avec l'os, de préférence dans le jambon ...

Pour toutes ces cuissons, selon les goûts, on peut prévoir des sauces, mais modérément car à manger bien chaud au sortir de la grille c'est extra et généralement moelleux.



Les légumes peuvent tous être cuits, enveloppés d'aluminium, sur la grille ou mieux dans la braise : pommes de terre, patate douce à écraser dans l'assiette, navet, le tout accompagné d'un mot de beurre ...

Frelons asiatiques

FRELON ASIATIQUE : participez à la recherche des nids primaires

Une invasion dangereuse

Cet insecte est un redoutable prédateur d'abeilles. Seul, il n'est pas agressif, mais si vous approchez d'un nid à moins de 5m, les attaques sont alors collectives et très agressives. Depuis 2 ans, le nombre de nids a explosé. En 2016, à ROSEL, plusieurs nids ont été recensés et détruits, dont certains très près de l'école.

Pourquoi agir maintenant ?

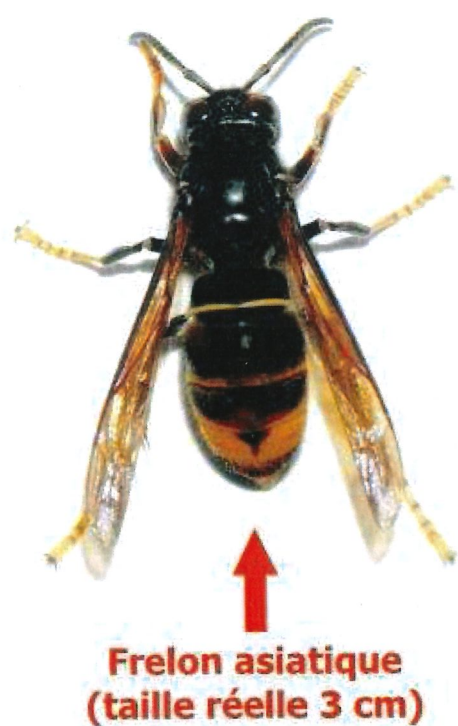
Il est plus facile, donc moins onéreux, de détruire un petit nid primaire gros comme une orange ou comme un ballon de football qu'un nid adulte de 80 cm de diamètre avec 2000 individus dedans.

Où trouver un nid primaire ?

Haie, boîte à lettres, compteur d'eau, parpaing, abri de jardin, bordure de fenêtre, hangars, nichoir ...

Que faire en cas de découverte ?

Contactez la mairie 02 31 80 01 51 ou la DDPP (Direction départementale de la protection de la population) 02 31 24 98 60, pour recenser le nid et pour vous communiquer les coordonnées d'un professionnel capable de détruire le nid.



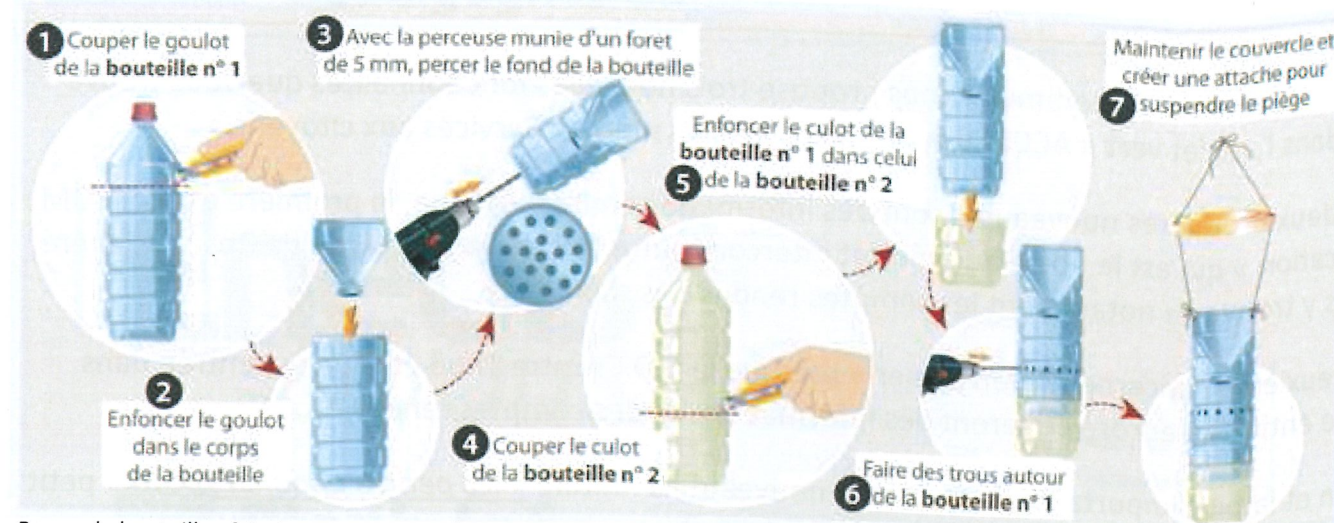
Renseignements disponibles :

Sur le site du GDSA14 (Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Calvados) :

www.gdsa14.wifeo.com

Ou
Sur le site de la fédération régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Basse-Normandie :

Fabriquez votre piège à frelons asiatiques



- Prenez la bouteille n° 1 et coupez son goulot.
- Enfoncez le goulot dans le corps de la bouteille.
- Avec la perceuse munie d'un foret de 5 mm, percez le fond de la bouteille de plusieurs trous.
- Prenez la bouteille n° 2 et coupez son culot sur environ 10 cm de haut.
- Enfoncez le culot de la bouteille n° 1 dans celui de la bouteille n° 2.
- Pour donner aux autres espèces que les frelons une chance de s'échapper, faites des trous avec un foret de 6 mm tout autour de la bouteille n° 1.
- Percez le couvercle de 2 trous.
- Percez 2 trous latéraux en haut du piège, passez-y de la ficelle pour maintenir le couvercle et créer une attache pour suspendre le piège.

Note : le couvercle sert à éviter que l'eau de pluie tombe dans le piège et rende l'appât moins efficace.

Utilisez un appât sélectif pour attirer les frelons asiatiques

Versez un appât le plus sélectif possible dans la bouteille par le haut : le but est de piéger autant que possible seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles.

L'appât sélectif le plus efficace se compose de :

- un quart de volume de **sirop de grenadine ou de cassis**, utilisé pur ;
- un demi-volume de **bière brune** ;
- un quart de volume de **vin blanc** (qui repousse les abeilles).
- Rechargez le piège en appât tous les 15 jours environ.

Note : lorsqu'un ou deux frelons seront pris au piège, ils émettront des signaux de détresse attirant les autres frelons alentour.

Utilisez les pièges à frelons asiatiques aux bonnes périodes

Afin de piéger sélectivement le frelon asiatique, ne mettez vos pièges en place **que pendant deux périodes bien précises**, afin d'éviter que trop d'insectes autres que des frelons asiatiques ne soient piégés :

du 1er février au 15 avril, période où le frelon asiatique sort d'hibernation et du 15 octobre à la fin novembre.

Placez les pièges à frelons asiatiques

Placez un ou plusieurs pièges, selon la taille de votre jardin.

Placez les pièges **en hauteur**, par exemple dans un arbre.

Placez-les **en dehors des endroits assidûment fréquentés** : terrasse, entrée de la maison, terrain de jeux des enfants...

Débarrassez-vous du piège rempli de frelons

Au bout d'un moment, votre piège est saturé de frelons et ne fonctionne plus. Cependant certains frelons peuvent être encore vivants à l'intérieur. Prenez des précautions pour vous débarrasser de ce piège :

Placez le piège dans un seau ou une bassine.

Remplissez le piège et le récipient avec de l'eau pour noyer les frelons, attendez 24 heures.

Mettez le piège à la poubelle et remplacez-le par un autre si besoin.

Faites détruire les nids de frelons asiatiques

Si votre piège se remplit de nombreux frelons, il y a sans doute un nid près de chez vous.

Ne vous aventurez en aucun cas à le rechercher, **encore moins à tenter de le détruire**, le danger de se faire piquer est trop grand : une seule piqûre peut entraîner un grave choc anaphylactique chez une personne allergique.

Renseignez-vous à la mairie pour obtenir les coordonnées de professionnels qui interviennent dans votre région. Faites appel exclusivement à ces professionnels (les frais sont à votre charge).

À savoir : la destruction des nids de frelons n'est pas obligatoire, mais si vous n'y avez pas procédé, vous seriez tenu pour responsable si quelqu'un se faisait piquer.

Source : <https://desinsectisation.ooreka.fr/>

Du nouveau sur www.rosel.fr

Le site internet de la commune vous propose trois nouvelles fonctionnalités que vous trouverez dans l'onglet vert « ACCUEIL » puis dans le sous menu « Services aux citoyens ».

Les deux premières nouveautés sont des informations mises en ligne, la première est « SIVOM éducation » qui est le nouveau syndicat intercommunal auquel la commune de Rosel a adhéré. Vous y trouverez notamment les comptes rendus des réunions.

La deuxième concerne « Caen la mer » puisque la C.D.C. Entre Thue et Mue est entrée dans cette entité. Là encore ce seront des informations et des comptes rendus.

Enfin et la plus importante, la troisième nouveauté s'intitule « les petites annonces », ce « petit coin » nous permettra de proposer des services, de vendre ou acheter ET SURTOUT « d'échanger entre nous » comme s'intitule le dernier onglet de ce service.

Admr : nouveau service

Jardinage & travaux extérieurs



Vous manquez de temps ou de pratique pour réaliser des **petits travaux de jardinage**, vous voulez entretenir votre résidence secondaire, optez pour les services de l'ADMR !

- Tonte, débroussaillage, désherbage
- Taille de haies, des arbustes et des rosiers
- Béchage, arrosage, entretien du potager
- Petites plantations
- Ramassage des feuilles
- Entretien des extérieurs (nettoyage terrasse, muret, mobilier de jardin...)

Devis gratuit

Nos jardiniers peuvent intervenir ponctuellement ou régulièrement selon vos besoins.

50% de réduction

02 31 26 84 84
www.admr.org

ADMR
Association pour le Développement Municipal de Rosel

Des cigognes dans votre secteur

Enedis

& VOUS

Flash Info

6 AVRIL 2017

CALVADOS

DES CIGOGNES SUR VOTRE SECTEUR

Enedis, gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité, souhaite vous informer des raisons qui expliquent les perturbations de l'alimentation électrique de votre commune.

Actuellement de nombreux couples de cigognes construisent des nids sur le réseau moyenne tension (20 000 V) qui alimente votre commune et les communes avoisinantes. Leur présence est particulièrement abondante cette année.

Les branches d'arbre qui constituent leurs nids entrent en contact avec les conducteurs sous tension et créent des court-circuits entraînant de multiples microcoupures voire des coupures sur votre territoire.

Enedis travaille actuellement en concertation avec les associations de sauvegarde des oiseaux pour procéder au déplacement des nids tout en prenant en considération la protection de cette espèce.

Des corbeilles de nidification sont notamment positionnées pour inciter les cigognes à s'installer sur ces plateformes de substitution.

Enedis tient à s'excuser auprès des habitants de la commune pour la gêne occasionnée.



Retrouvez-nous sur Internet

 enedis.fr
  enedis officiel
  @enedis
  enedis officiel

Service dépannage (24h/24 et 7j/7) : 09 726 750 14

Accueil du distributeur en Normandie (du lundi au vendredi de 8h à 17h) : 09 69 32 18 41

ENEDIS
L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU



Mairie de Rosel
6 rue Boulay
14740 ROSEL
France

Courrier électronique de la mairie

mairie-rosel@wanadoo.fr

Site internet de la mairie

www.rosel.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Rosel

Lundi : 16 h à 19 h 30

Jeudi : 09 h 30 à 12 h

Samedi : 09 h 30 à 11 h : permanence des élus SANS secrétariat.



Dimanche 11 juin : sortie des seniors.

Samedi 17 juin : fête de la musique à la salle des fêtes de Cheux.

Samedi 24 juin : fête de l'été au centre d'animation.

Samedi 24 juin : concert de fin d'année à Cairon (Mue'sique).

Dimanche 10 septembre : vide grenier au centre d'animation.

Dimanche 17 septembre : concert à l'église de Rosel à 17 heures (Etre sa voix).

Samedi 30 septembre : sortie culturelle à Fécamp et Etretat (comité de jumelage).

Dimanche 15 octobre : repas des anciens.

Dimanche 22 octobre : loto (comité de jumelage et association multi-activités).

Dimanche 5 novembre : les foulées de la Mue.

Samedi 25 novembre : représentation théâtrale à Cairon (comité de jumelage).